2016-04-80

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le 18 avril 2016 à 21 h30 à la salle municipale, située au 379 route de l'église, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Monsieur Ghislain Jeffrey
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard
Siège #4 - Madame Roxane Martine Coutu
Siège #5 - Madame Line Morin
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance:

Siège #3 - Madame Sylvie Tremblay

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Michel Castonguay.
Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Avis public de cette séance a été donné le 13 avril 2016 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité.

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

La conseillère, madame Sylvie Tremblay, étant absente aucun sujet est ajouté à l'ordre du jour.

2016-04-81

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ - FERME JEANDON INC.

5 - VARIA

6 - 6- PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

2016-04-82

4.1 - DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ - FERME JEANDON INC.

ATTENDU QUE la Ferme Jeandon Inc. désire acquérir le lot 4 480 208 appartenant à madame Thérèse Chouinard;

ATTENDU QUE madame Chouinard désire conserver le lot 4 480 225 où se trouve sa résidence;

ATTENDU QUE les deux lots sont situés de part et d'autre de la route 132 et sont donc réputés contigus;

ATTENDU QUE le lot que la propriétaire veut conserver est composé de rochers et est boisé en grande partie;

ATTENDU QUE les bâtiments résidentiels de droits acquis de madame Chouinard sont situés loin du chemin public, environ à deux cents mètres;

ATTENDU QUE la Ferme Jeandon Inc. cultive le lot 4 480 206, situé entre le lot qu'il désire acquérir et sa propriété actuelle;

ATTENDU QUE des îlots déstructurés sont également situés dans ce secteur;

ATTENDU QUE la maison de madame Chouinard bénéficie de droits acquis;

ATTENDU QUE la Ferme Jeandon exploite déjà à des fins agricoles le lot 4 480 208;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies appuie la demande d'autorisation présentée par la Ferme Jeandon Inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté à l'unanimité.

5 - VARIA

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

6 - 6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2016-04-83

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée

Adopté à l'unanimité.

Michel Castonguay, maire

Cécile Morin, dir. gén. &